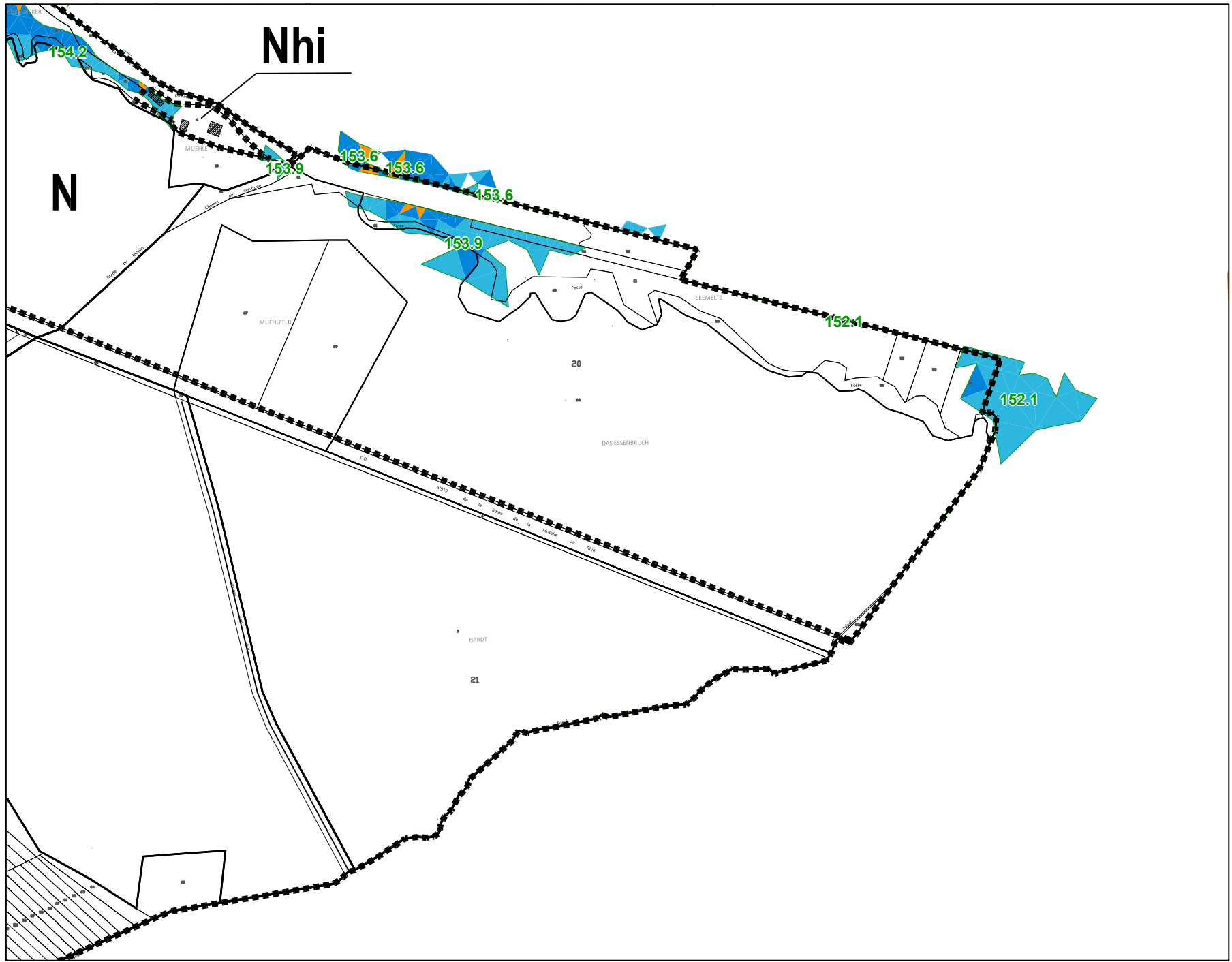
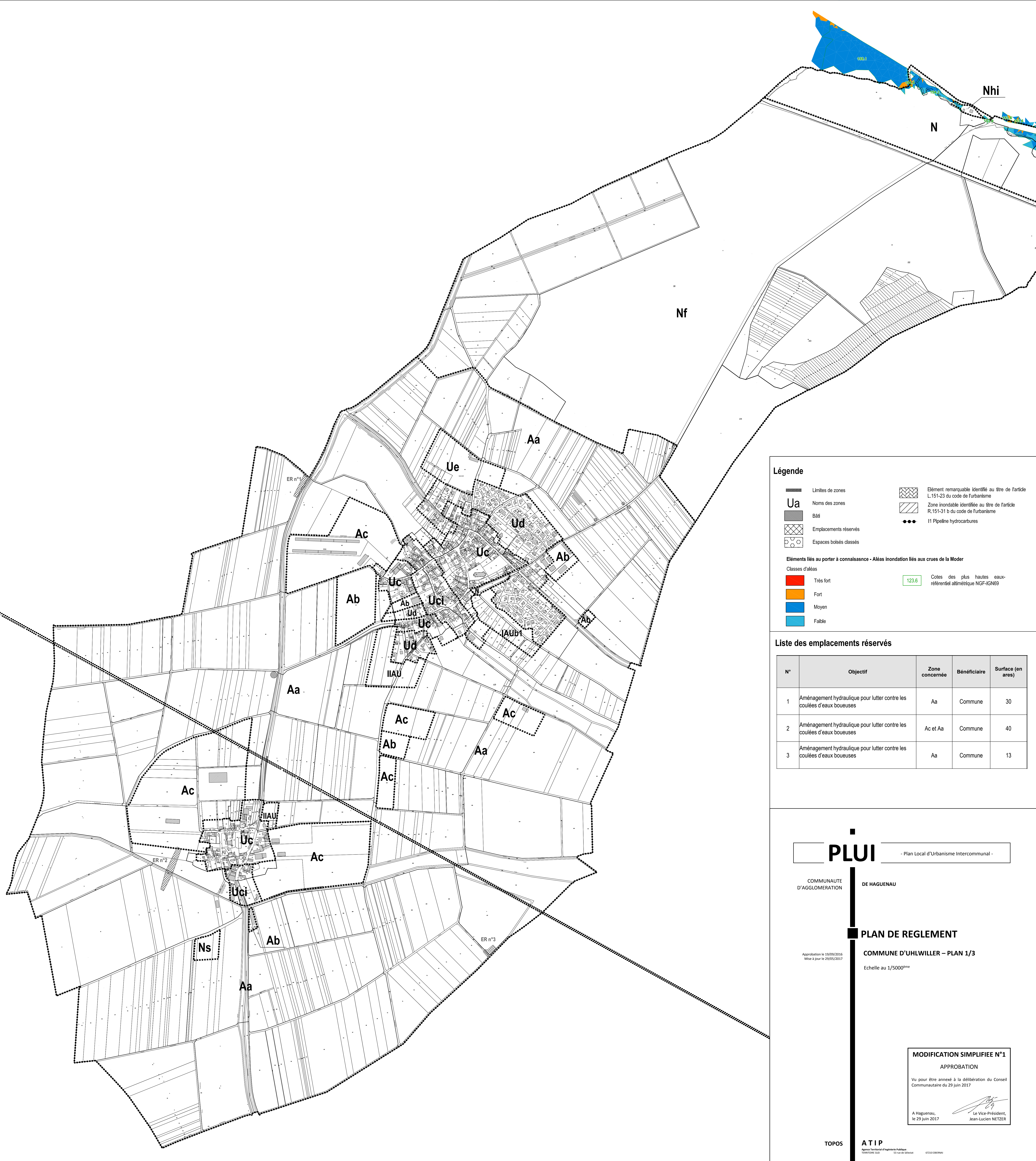




Extrait de la partie Nord-Est manquante



Légende

—

Limites de zones

Ua

■

Noms des zones

■

Bâti

■

Emplacements réservés

■

Espaces boisés classés

■

Elément remarquable identifié au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

■

Zone inondable identifiée au titre de l'article R.151-31 b du code de l'urbanisme

●●●

11 Pipeline hydrocarbures

■

Très fort

■

Fort

■

Moyen

■

Faible

123.6

Cotes des plus hautes eaux-référentiel altimétrique NGF-IGN69

Liste des emplacements réservés

N°	Objectif	Zone concernée	Bénéficiaire	Surface (en ares)
1	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses	Aa	Commune	30
2	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses	Ac et Aa	Commune	40
3	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses	Aa	Commune	13

PLUI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

DE HAGUENAU

PLAN DE REGLEMENT

COMMUNE D'UHLWILLER – PLAN 1/3

Echelle au 1/5000^{ème}

Approbation le 15/06/2016
Mise à jour le 29/06/2017

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire du 29 juin 2017

A Haguenau,
le 29 juin 2017

Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER

TOPOS

ATIP

Service Territorial d'Ingénierie Publique

75000 HAGUENAU

13 rue de Sévigné

67320 HAGUENAU